

Interpellation présentée par le député:

M. Claude Marcet

Date de dépôt: 6 octobre 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Préparation des débats sur le budget 2005 (bis)

Les subventions sont toujours un sujet de discorde.

Pour éviter toute polémique, je demande au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

Une réponse sur un tableau Excel envoyé à tous les députés serait appréciée (une colonne par question/réponse).

Colonne 1 : Bénéficiaire de la subvention.

Colonne 2 : Activité du bénéficiaire (réponse simplifiée suffit).

Colonnes 3 à 7 : Subventions des 5 dernières années.

Colonne 8 : Garantie de déficit accordée au bénéficiaire ; réponse : OUI/NON si OUI limite.

Colonne 9 : Contrôle effectué des objectifs annoncés et atteints par le bénéficiaire ; réponse OUI/NON si OUI date du dernier contrôle

Colonne 10 : Le bénéficiaire octroie-t-il lui-même des subventions ou autres avantages de nature équivalente à des tiers (subventions à "double détente" - on ne veut pas montrer une subvention, alors on demande à un bénéficiaire de le faire, en augmentant sa subvention) : réponse OUI/NON, si OUI à qui ?

Colonne 11 : Nombre de salariés chez le bénéficiaire de la subvention.

- Colonne 12 : Moyenne générale des salaires (y.c. charges sociales) de l'ensemble des salariés ou "bénévoles rémunérés".
- Colonne 13 : Moyenne des trois plus hauts salaires (y.c charges sociales).
- Colonne 14 : Nombre moyen d'heures d'activité hebdomadaire du personnel salarié.
- Colonne 15 : Nombre moyen de jours de vacances du personnel salarié.
- Colonne 16 : Base légale de la subvention (loi votée par le Grand Conseil - ou autre - et date).
- Colonne 17 : Date de l'échéance de la subvention, selon la base légale, ou autre.
- Colonne 18 : Les activités du bénéficiaire entrent-elles dans un cadre cantonal (profit direct pour la population résidente) ou hors limites cantonales (sans profit direct pour la population résidente).
- Colonne 19 : Des élus, communes/canton, figurent-ils dans les cadres rémunérés des bénéficiaires de la subvention OUI/NON.

Question subsidiaire : Des subventions sont-elles accordées par des "caisses noires" de l'Etat (enveloppes discrètes à disposition des Départements ou des Conseillers d'Etat ?) à des bénéficiaires qui ne figureraient pas sur les listes officielles ?